



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis)**

Lors d'une séance tenue le 8 avril 2019, le conseil de la Ville a adopté le Projet de règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis)

Ce Projet de règlement a pour objet d'agrandir les zones M2563, M2567, H2569 et H2571 à même une partie des zones H2569, H2571 et H2572 et M2563 et d'assujettir la zone M2566 au Chapitre IX.I Dispositions particulières à certaines zones des pôles structurants et des noyaux de proximité de type 1 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce Projet de règlement concerne les zones H2569, H2571, H2572, M2563 et M2566 situées dans le secteur Lévis et illustrées par les croquis ci-dessous.

« Insérer ici les croquis des zones H2569, H2571, H2572, M2563 et M2566 avant modification et après modification »

Ce Projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 30 avril 2019 à 19 heures, à la salle du conseil de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et les croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, au bureau de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, et au bureau de la Direction de l'urbanisme, situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 9 avril 2019

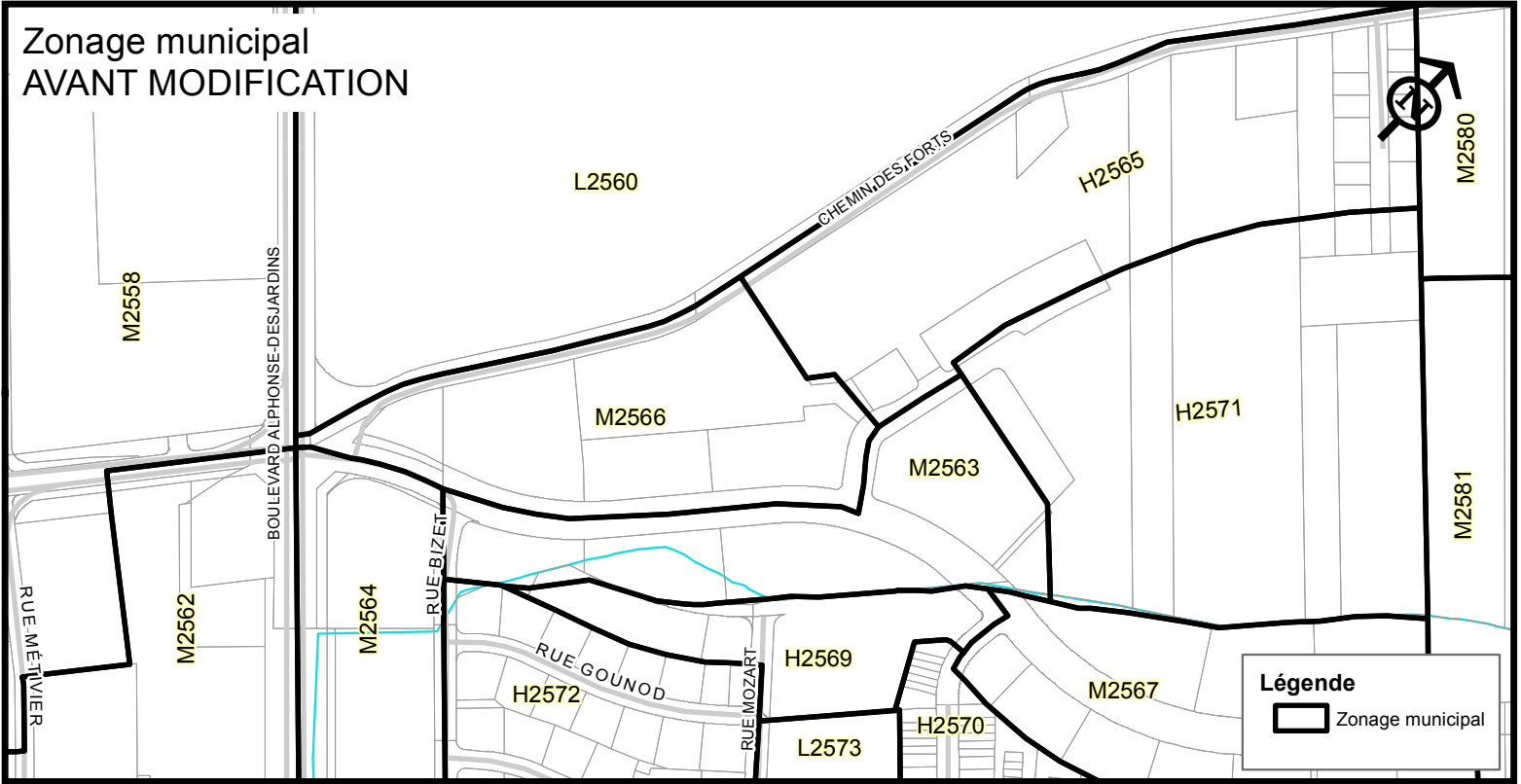
L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

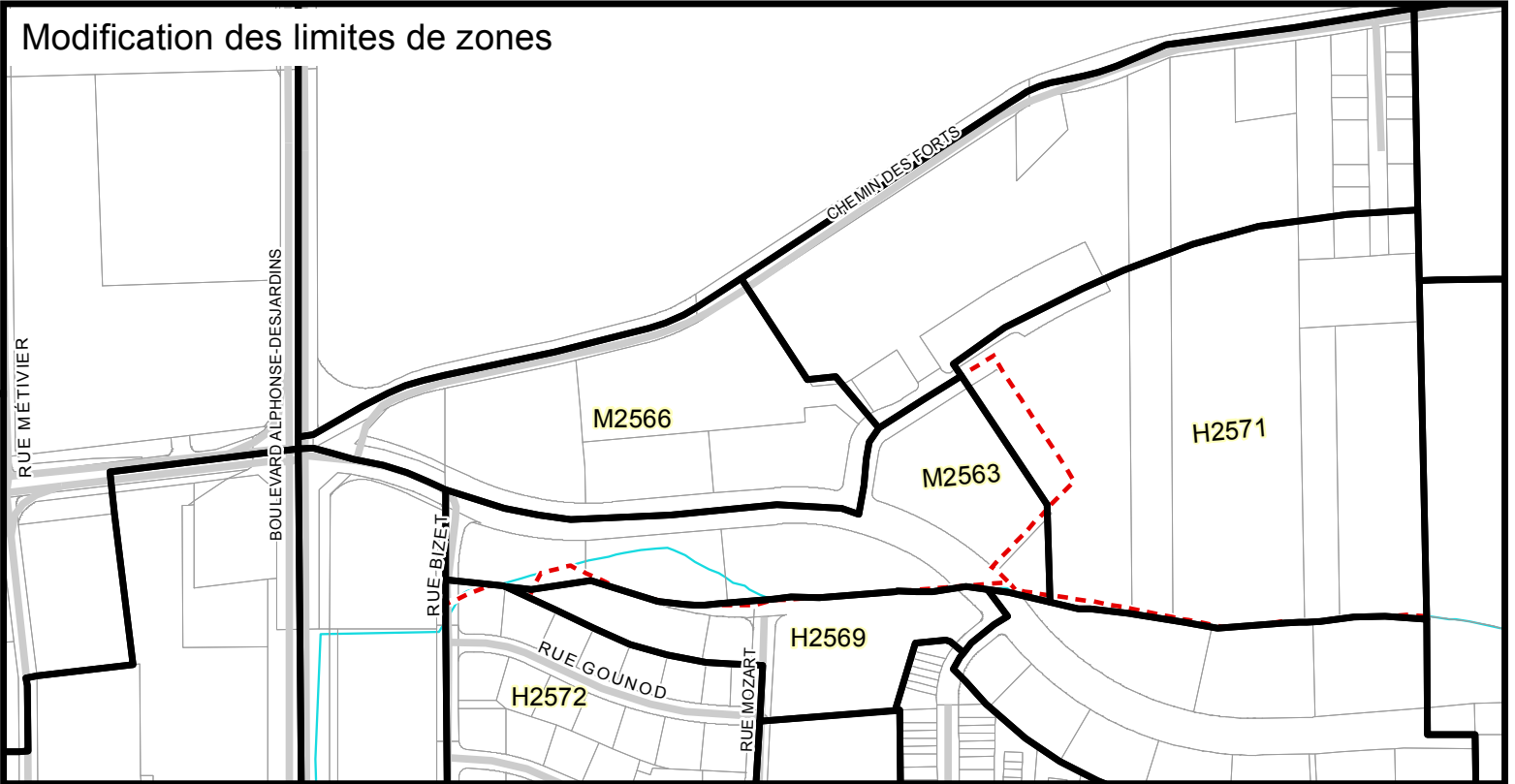
---

Anne Bernier, avocate

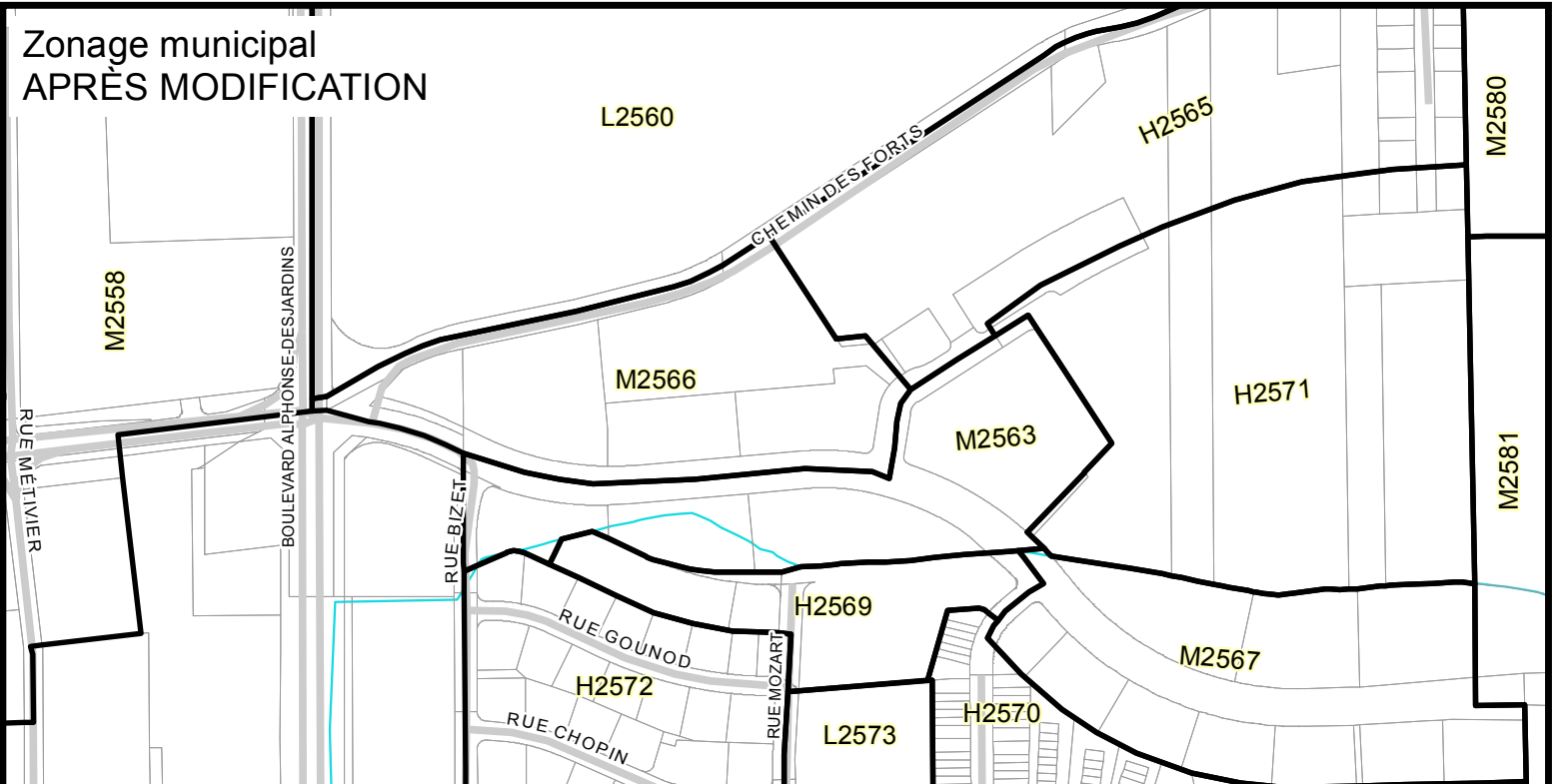
# Zonage municipal AVANT MODIFICATION



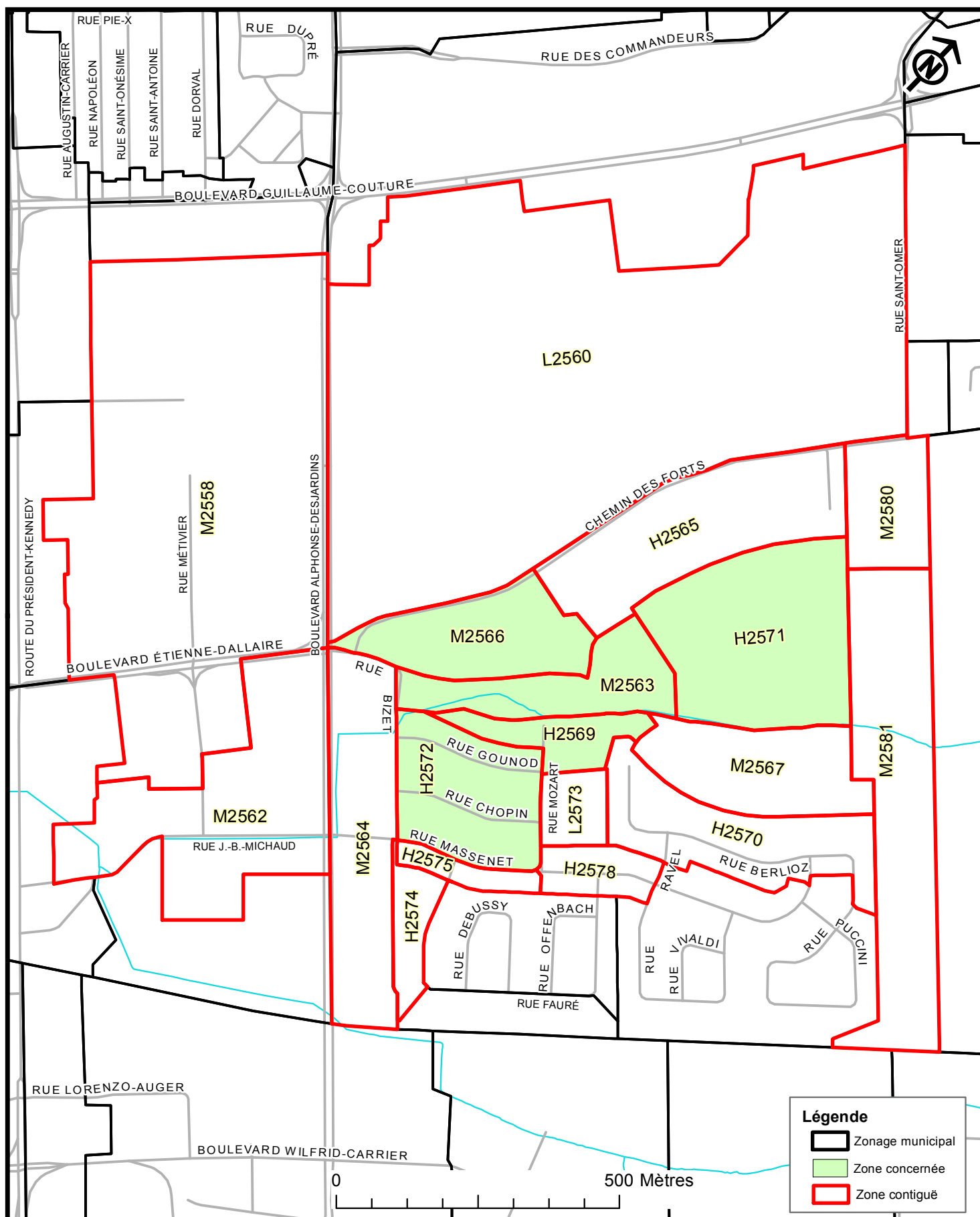
# Modification des limites de zones



# Zonage municipal APRÈS MODIFICATION



# Zones concernées et contiguës



**Légende**

- Zonage municipal
- Zone concernée
- Zone contiguë